SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

<u>Présents</u>: Laurent FORGET, Eliane JUY, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, Dominique COPPA, Patricia CHAMPION, Philippe COURTOIS, Aurore AUDOU-MOREAU, et David LENOBLE.

Absents excusés:

Marie BASUYAU donne pouvoir à Eliane JUY

Bruno DIDIER, Frédérique CONRAUX, et Olivier PATE.

Secrétaire de séance : Madame Aurore AUDOU-MOREAU assistée de Madame Cathy PASQUIER.

Convocation du 2 octobre 2019

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Laurent FORGET, Maire.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2019-015 DU 12 AVRIL 2019 AFFECTATION DU RESULTAT 2018 COMMUNE

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14;

Après avoir approuvé le 7 octobre 2019 le compte administratif 2018 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 200 593,77 €;

Constatant que le budget CCAS a été dissous au 31 décembre 2018 et qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 6 574,63 € ;

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement d'un montant de 19 056,09 € ;

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2018 ;

Considérant les besoins recensés pour l'année 2019.

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Compte-tenu de l'excédent d'investissement (compte 001) de 19 056,09 €,
- Compte-tenu du reste à réaliser en dépense d'investissement d'un montant de 70 000,00 €,

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 50 943,91 €,

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) Proposition nouvelle pour 30 000,00 €,

Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (compte 002) pour 126 224,49 €.

Pour: 12

BONS D' ACHAT CONCOURS MAISONS FLEURIES 2019

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux neuf lauréats du concours maisons fleuries de l'année 2019, un bon d'achat d'une valeur de 60 € à chacun.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le règlement de la facture qui s'élève à 540 €.

AUTO ECOLE: PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une action en faveur de la jeunesse :

- Offrir aux jeunes de la commune (jusqu'à 25 ans) inscrits à l'auto-école de Saint-Laurent un bon d'une valeur de 100 €. Cette participation ne concerne que le permis B.

Les modalités :

Les jeunes devront apporter à la mairie la preuve de leur inscription et de leur domiciliation.

L'auto-école transmettra à la commune une facture récapitulative avec les bons.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

TAXE D' AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'instituer le taux de 3,5 % sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1 er jour du 2 mois suivant son adoption.

FRESQUE SUR LE MUR DU GARAGE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une fresque d' Arthur RIMBAUD soit réalisée sur le mur du garage communal.

Monsieur Stéphane LEROY effectuera cette prestation à titre gratuit. La peinture sera à la charge de la commune.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour: 10 Contre: 2

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Maire invite les élus à la cérémonie du 11 novembre 2019 à 11 heures :

- Rendez-vous devant la Mairie
- Dépôt de gerbe au Monument aux Morts
- Vin d'honneur à la Salle polyvalente

COURRIERS DIVERS

Les associations « Le Club de l' Amitié » et « La Prévention Routière » remercient le Conseil Municipal pour la subvention 2019 qui leur a été versées.

Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'APAJH le 30 septembre 2019 pour une demande de subvention. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis défavorable à cette demande.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe les élus qu'il y a une recrudescence d'accidents sur la commune. Des travaux sont à envisager avec la Direction Départementale des Territoires. Il précise que des bandes rugueuses pourraient être installées avant le stop à l'intersection de la route du Vivier Guyon et de la rue des Genêts. Egalement, pour modérer la vitesse du trafic et favoriser la cohabitation de tous les usagers de la voirie, l'installation d'une zone 30km/h serait judicieuse dans les rues des Genêts, des Campanules, et du Muguet.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que lors de l'Assemblée Générale de l'association CREATEL le vendredi 4 octobre 2019, Madame Michèle CHAURE a été élue Présidente.

L'inauguration d'une cuisine centrale appartenant à Monsieur Fabrice GROSSMANN, Boucher de la commune, a eu lieu le vendredi 27 septembre 2019. C'est un bel outil pour travailler.

Madame Livia LUBIN précise aux élus que la visite à l'Assemblée Nationale le samedi 28 septembre 2019 avec le Conseil Municipal Enfants et les élèves de la classe de CM2 s'est très bien déroulée.

A ce jour, la toiture de la micro-crèche est terminée et Madame Estelle GARCIA a informé Madame Eliane JUY que la livraison de la micro-crèche aurait lieu fin décembre 2019.

Séance levée à 19h25.